

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20190409.12	<u>Séance du 09 avril 2019 à 18h30</u> L'an deux-mille-dix-neuf du mois d'avril le neuf avril le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 10 avril 2019, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 02 avril 2019 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. M. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

OBJET : FESTIVAL DE JAZZ « LES 3 TEMPS DU SWING » - CONCERT DU SAMEDI 20 JUILLET 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que, dans le cadre du Festival de Jazz « Les 3 Temps du Swing », un concert soit donné par la formation « Christine Lutz Quartet », composée de 4 musiciens, le samedi 20 juillet 2019 à 20H30 dans l'amphithéâtre du Centre Culturel.

Il est proposé d'approuver le déroulement du concert et les modalités du contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle établi par l'Association Harp's Wings – 341, Avenue du Général de Gaulle – 30380 Saint-Christol-Lès-Alès, représentée par M. Jean-François VALY, Président, et notamment le coût de la prestation, soit 2 600 € TTC, frais de déplacement inclus.

La Commission Vie Culturelle, réunie le 7 février 2019, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par...**

- approuve la tenue du concert de la formation « Christine Lutz Quartet » selon les conditions définies au contrat de cession ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer le contrat de cession et tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 09 avril 2019

**Le Maire,
Daniel BUCHWALDER**